



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

COMMISSION DU 02 OCTOBRE 023

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF

ANNULATION DES SANCTIONS Pour la Non utilisation de la feuille de match informatisée (FMI)

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2023 - 2023

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'*Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D3 / Unique / Poule C

Journée du 23 SEPTEMBRE 2023

Ermont A.S. 22	Marly La Ville Es 21	Les deux équipes responsables
----------------	----------------------	-------------------------------

Ermont A.S. 22: RETRAIT AVERTISSEMENT

Marly La Ville Es 21: RETRAIT AVERTISSEMENT

U16 D1 / Unique / Unique

Journée du 24 SEPTEMBRE 2023

Ecouen Fc 21	Cergy Pontoise Fc 23	Les deux équipes responsables
--------------	----------------------	-------------------------------

Ecouen Fc 21-: RETRAIT AVERTISSEMENT



U16 D3 / Unique / Poule E

Journée du 24 SEPTEMBRE 2023

Ecouen Fc 24	Pontoisienne Js 21	Les deux équipes responsables
---------------------	---------------------------	--------------------------------------

Ecouen Fc 24 RETRAIT AVERTISSEMENT
Pontoisienne Js 21 RETRAIT AVERTISSEMENT

À la suite de dysfonctionnements informatiques
Aucune sanction sur la non-utilisation de la FMI n'est appliquée sur les
rencontres du 30 septembre et 01 octobre 2023